

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL  
SEANCE DU 16 DECEMBRE 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le seize du mois de décembre le Comité Syndical dument convoqué s'est réuni en son siège social sous la présidence de Monsieur Bernard GAUFFRETEAU, Président.

Date de la convocation : 29 novembre 2022	Nombre de délégués en exercice : 34 Présents : 21 Absents excusés : 14 Absents : 3 Votants : 24 dont 3 pouvoirs
---	---

**De la délibération CS-DE-22-066 à CS-DE-22-081**

**PRESENTS** : M. BARREAU Dominique ; M. BICHON Laurent ; Mme BRAUD Françoise (suppléante) ; M. CESBRON Patrice ; Mme CHAUBAUTY Viviane (suppléante) ; M. CHEVALLIER Jérémy ; Mme CORLAY-QUESTEL Christiane ; M. DANGER Jean-Louis ; M. DORET Michel ; M. GAUFFRETEAU Bernard ; M. JEUDI Daniel ; M. MOUSSET Michel (suppléant) ; M. NERBUSSON Joël ; M. NOIRAUD Bernard ; M. PILLOT Jean ; M. POUPIN Pascal ; M. QUINAULT Sébastien (suppléant) ; Mme RICHARD Françoise ; M. RENAUD Denis ; M. THOMAS Patrice ; M. WANLIN Jean-Michel.

**ABSENTS EXCUSES :**

M. AIGUILLON Mickaël est remplacé par M. QUINAULT Sébastien ;  
M. AUBRUN Thomas a donné pouvoir à M. PILLOT Jean ;  
Mme BAUDELLOT Chantal a donné pouvoir à M. THOMAS Patrice ;  
M. SOULARD Claude a donné pouvoir à M. BARREAU Dominique ;  
M. DABIN Michel est remplacé par M. MOUSSET Michel ;  
M. JOZEAU Jacky est remplacé par Mme CHAUBAUTY Viviane ;  
M. METREAU Jacques est remplacé par Mme BRAUD Françoise ;  
M. BARANGER Olivier ; M. DUPAS Bruno ; Mme GELÉE Maryline ; M. LIGNE Alain ; M. MOTARD Jérôme ; M. POYAUX Jean-Michel ; M. WOJTCZAK Richard ;

**ABSENTS** : M. CHARBONNEAU Claude ; M. CHAUVIN Hervé ; M. FUZEAU Bruno.

**Secrétaire de séance** : Mme RICHARD Françoise.

**FINANCES - BUDGET**  
**CREANCES IRRECOURVABLES : ADMISSIONS EN NON VALEURS**

Monsieur le Président présente un état des taxes et produits irrécouvrables pour les exercices 2015 à 2022 qui lui a été adressé par Monsieur le Trésorier pour un montant global de 6 753.62€.

EXERCICE	ETAT 5937990215 du 30/11/2022
2015	343.68 €
2016	820.71 €
2017	1 012.09 €
2018	366.59 €
2019	874.58 €
2020	732.01 €
2021	2 290.98 €
2022	312.98 €
	<b>6 753.62 €</b>

Les titres, cotes ou produits portés sur les présents états ne peuvent être recouvrés en raison des motifs suivants :

- PV de carence ;
- Poursuite sans effet ;
- Personne disparue ;
- N'habite pas à l'adresse indiquée et demande de renseignement négative ;
- Personne décédée et demande de renseignement négative ;
- Combinaison infructueuse d'actes ;
- Clôture pour insuffisance d'actif sur règlement judiciaire – liquidation judiciaire ;
- Surendettement et décision d'effacement de dette ;
- Dossier de succession vacante négatif ;
- Créance minimale ;
- Créance inférieure au seuil de poursuite.

Il est donc proposé d'admettre la somme de **6 753.62 €** en non-valeur.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ✓ **ACCEPTÉ** d'admettre en non valeurs la somme de 6 753.62 €.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Bernard GAUFFRETEAU

